



L'objectif du Défi Mobilité est d'inciter les équipes syndicales à organiser des actions de mobilité durable dans leur entreprise durant la Semaine de la Mobilité.

C'est l'occasion de promouvoir et d'essayer des modes de transport alternatifs, de valoriser les mesures qui existent déjà dans votre entreprise et de les faire connaître davantage ou encore d'inaugurer de nouvelles mesures. Participer au Défi Mobilité est un moyen supplémentaire d'agir pour améliorer la mobilité des travailleurs.

Comment participer au Défi ?

Avant la Semaine de la Mobilité

1. Inscrivez-vous au Défi Mobilité des représentants des travailleurs en remplissant ce [formulaire](#).
2. Elaborez et envoyez-nous un programme des actions ou de l'action que vous souhaitez mettre en place via ce [formulaire](#).
3. Le kit de communication (composé d'un banner informatique et d'affiches) sera disponible et téléchargeable sur le portail de la mobilité en juin :
<http://mobilite.wallonie.be/home/agenda/semaine-de-la-mobilite.html>
4. Dans le cadre de votre participation au Défi, vous pourrez bénéficier de différents services offerts¹ par les partenaires de la Semaine de la Mobilité : les TEC, la SNCB, ProVélo, Cowallonia, etc. Si vous êtes inscrits au Défi Mobilité, vous recevrez les informations sur ces possibilités à l'adresse que vous avez indiquée dans le formulaire d'inscription.

Durant la Semaine de la Mobilité

Endéans les 48 h qui suivent l'action menée, envoyez les photos et une courte description de chaque activité organisée à mobilite@cepag.be (pour la FGTB) ou à mobilite@acv-csc.be (pour la CSC).

Nous les diffuserons chaque jour sur nos propres réseaux sociaux et elles seront relayées également par le SPW.

Si votre organisme communique déjà régulièrement sur les réseaux sociaux, n'hésitez pas à également publier vos articles directement par ce biais (et à nous le faire savoir, toujours via l'adresse e-mail susmentionnée) et à y faire mention du #semob2019.

¹ Attention, le fait de bénéficier de ces services ne vous engage pas à devoir signer quelque contrat que ce soit avec les partenaires concernés.

Quels sont les critères et le jury de sélection ?

C'est donc à la fois votre **programme complet (cf. le formulaire à remplir)**, un bref descriptif de la publicité faite autour de celui-ci, et surtout le « **feedback** » de vos actions qui serviront de base à l'évaluation faite par les membres du jury.

Vos photos et vos descriptions seront évaluées, selon les critères suivants :

Cotation sur 6 points	Points bonus +1
La qualité des actions	Le caractère pérenne de l'action
L'originalité des actions	Le front commun si FGTB et CSC sont représentées dans l'entreprise
La communication interne et externe autour de ces actions	
Le relai auprès des Cellules Mobilité	

Le jury, composé de 4 membres des Cellules syndicales de mobilité (2 FGTB et 2 CSC) et d'un représentant du SPW, sélectionnera le gagnant du Défi Mobilité des représentants des travailleurs.

Le prix ?



Outre la visibilité offerte par une couverture médiatique accrue durant cette semaine et la valorisation d'une image positive et durable de votre entreprise auprès du grand public, la délégation syndicale qui aura mené les actions les plus originales et les plus abouties pendant la Semaine de la Mobilité gagnera **un vélo électrique !**

Des questions ?

Contactez-nous :

- Julie Rigo, conseillère à la Cellule Mobilité de la FGTB wallonne/CEPAG
02 506 83 97 – julie.rigo@cepag.be
- Bénédicte Vellande, conseillère à la Cellule Mobilité de la CSC/FEC
0477 90 01 01 – benedicte.vellande@acv-csc.be

Bonne chance à tous !